



DCC 526/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

1 - Commande publique

1.4 - Maîtrise d'oeuvre

Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf : approbation du programme de construction et lancement du concours de maîtrise d'Oeuvre

Dans le cadre de la réalisation d'équipements structurants au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les Communes d'Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf et Minversheim souhaitent créer un nouveau Groupe Scolaire intercommunal avec accueil périscolaire.

L'enjeu est d'équiper, équilibrer et donner les mêmes chances à tous les élèves du territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn par la création de structures d'enseignement maternelle et primaire avec possibilité d'enseignement bilingue complétées d'un périscolaire.

L'implantation du Groupe Scolaire envisagé est proposée sur une emprise de 1,78 ha située au Nord-ouest de la Commune d'Alteckendorf, à proximité de l'entrée Nord du village, route de Pfaffenhoffen.

Le projet porte sur la construction d'un ouvrage de 1 943 m² répartis comme suit :

- accès et fonctions communes : 350 m²
- espaces d'enseignements maternel et élémentaire : 1 128 m²
- accueil périscolaire : 220 m²
- restauration et moyens généraux (vestiaires, sanitaires,...) 245 m²

Ce nouvel équipement accueillera au total 250 élèves, répartis au sein de 9 classes. Afin de répondre aux évolutions d'effectifs ultérieures, 2 salles de classe de réserve sont prévues en complément, une pour chaque cycle. L'établissement comprendra un accueil périscolaire de 120 enfants, équipé d'une restauration en liaison froide.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 5 350 000 € HT.

Le Conseil Communautaire,

VU la politique de développement des équipements structurants du territoire menée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 novembre 2017 décidant de lancer l'étude de faisabilité (tranche ferme) pour la création d'un Groupe Scolaire Intercommunal et d'un périscolaire - secteur Nord sur le ban communal d'Alteckendorf et de confier cette mission au Bureau MP Conseil sis 5 rue de Berne à Schiltigheim pour un montant de 6 460 € HT ;

VU le marché signé avec MP Conseil sis 5 rue de Berne à Schiltigheim en date du 10 novembre 2017 pour la réalisation des études de faisabilité, de programmation et l'accompagnement pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal et d'un accueil périscolaire - secteur Nord pour un montant total de 19 480 € HT ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 août 2018 portant modification de ses statuts par la prise de compétence scolaire pleine et entière à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU les délibérations des Communes d'Ettendorf en date du 26 novembre 2018, d'Alteckendorf en date du 3 décembre 2018, de Grassendorf en date du 7 décembre 2018 et de Minversheim en date du 10 décembre 2018 approuvant le choix définitif du site pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal Nord sur le ban d'Alteckendorf et mandatant la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en tant que Maître d'ouvrage pour lancer la procédure de programmation ;

VU la délibération du 20 décembre 2018 approuvant la tranche optionnelle n° 1 - Programmation du contrat signé avec MP Conseil pour un montant de 5 520 € HT ;

VU la délibération du 28 mars 2019 lançant la tranche optionnelle n° 2 - Choix du maître d'œuvre du contrat signé avec MP Conseil pour un montant de 7 500 € HT ;

VU l'avis favorable des Communes d'Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf et Minversheim sur le dossier ;

Considérant le programme établi par le Bureau MP Conseil en concertation avec les Élus des Communes concernées et dont copie a été remise à chaque Conseillers Communautaire à l'appui de la convocation ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme de construction du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire sur le ban de la Commune d'Alteckendorf conformément au programme annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE** le coût d'objectif des travaux à **5 350 000 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre passée conformément aux articles L.2124-1, L.2124-3, L.2125-1 2°, R.2124-1 et R.2124-3 3° du Code de la Commande Publique.
- **FIXE** le montant de l'indemnité versée aux deux candidats non retenus à l'issue de la 2^{ème} séance du jury à **23 000 € HT chacun** pour la réalisation d'une esquisse.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20190514-DCC526-05-2019-DE
Date de télétransmission : 17/05/2019
Date de réception préfecture : 17/05/2019



Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Schmitt", written over the stamp and extending to the right.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 527/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf : désignation du jury de concours de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Le jury de concours est prochainement appelé à se réunir pour sélectionner les 3 candidats aptes à présenter une esquisse. Il se réunira une seconde fois en automne pour faire le choix définitif sur esquisse.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération de ce jour approuvant le programme de construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et d'un accueil périscolaire sur la Commune d'Ackendorf et lançant le concours de maîtrise d'Œuvre ;

VU la procédure de concours de maîtrise d'œuvre passée conformément aux articles L.2124-1, L.2124-3, L.2125-1 2°, R.2124-1 et R.2124-3 3° du Code de la Commande Publique.

Et après en avoir délibéré,

- **FIXE** la composition du jury de concours pour la construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et d'un accueil périscolaire à Alteckendorf comme suit :

Membres avec voix délibératives :

- Président du jury :
M. Bernard FREUND

- 3 membres titulaires :
 - M. Alain HIPPE
 - M. Bernard INGWILLER
 - M. Bernard LIENHARD

- 3 membres suppléants :
 - M. Marcel KLEIN
 - M. Georges PFISTER
 - M. Xavier ULRICH

- 2 personnalités désignées par le Président du jury :
 - M. Jean-Georges HAMMANN
 - Mme Mireille GOEHRY

- 3 membres au titre des personnalités qualifiées
 - Un Architecte désigné par l'Ordre
 - M. Yves GROSS, Architecte de la Ville d'Haguenau
 - Un Représentant de la Fédération SYNTEC en ingénierie bâtiment

Membres avec voix consultatives :

- Le Comptable public
 - Le Représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
 - Des agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation
- **AUTORISE** le versement d'une indemnité - sur présentation d'une note d'honoraires, aux membres du jury en compensation des frais induits par l'exercice de leur fonction.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**

Le Président





DCC 528/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

1 - Commande publique

1.4 - Maîtrise d'oeuvre

Extension de la Zone d'Activités de Wilwisheim : Mission de Maîtrise d'Oeuvre

Le propriétaire foncier de la parcelle jouxtant la ZAE actuelle de Wilwisheim a signé une promesse de vente pour son bien d'une superficie de 4,76 ha. Ce terrain est rapidement disponible et pourrait répondre aux demandes des entreprises ayant des vellétés d'investissements imminents.

Afin de pouvoir proposer dans les meilleurs délais des terrains à bâtir dans le domaine économique, nous vous proposons de retenir un Maître d'oeuvre suite à l'appel à candidatures que nous avons lancé en date du 10 avril 2019 pour une remise des plis le 3 mai 2019 et dont l'enveloppe financière affectée aux travaux a été fixée à 700 000 € HT.

Sa mission aura plusieurs volets avec des tranches optionnelles selon les directives éventuelles avancées par les Services de l'État (dossier de déclaration ou d'autorisation au titre du Code de l'Environnement - Étude au cas par cas - Étude d'impact - Étude de compensation au titre de la destruction d'une zone humide).

Le résultat de cet appel à candidature, a donné les résultats suivants HT :

- **BEREST** sis 8 rue Girlenhirsch - BP 30012 67401 ILLKIRCH Cedex

Taux	3,98 %
Montant base	27 860 €
Permis d'aménager	4 880 €
Déclaration environnementale	4 858 €
Cas par cas	1 600 €
Étude d'impact	11 110 €
Compensation zone humide	<u>5 394 €</u>
TOTAL	55 702 €

- SETUI SAS sis 9 place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR

Taux	4,30 %
Montant base	30 100 €
Permis d'aménager	4 000 €
Déclaration environnementale	3 500 €
Cas par cas	2 500 €
Étude d'impact	6 000 €
Compensation zone humide	<u>5 000 €</u>
TOTAL	51 100 €

- M2i sis 24 rue des Chasseurs 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Taux	3,85 %
Montant base	26 950 €
Permis d'aménager	4 050 €
Déclaration environnementale	5 250 €
Cas par cas	2 025 €
Étude d'impact	9 750 €
Compensation zone humide	<u>2 500 €</u>
TOTAL	50 525 €

- LOLLIER INGENIERIE sis 3 rue de Mittelhausen 67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM

Taux	7,15 %
Montant base	50 050 €
Permis d'aménager	8 450 €
Déclaration environnementale	5 850 €
Cas par cas	1 300 €
Étude d'impact	32 500 €
Compensation zone humide	<u>6 500 €</u>
TOTAL	104 650 €

Le Conseil Communautaire,

VU le Règlement de consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières publiés sur la plateforme « Alsacemarchespublics » ;

VU les analyses des offres ci-dessus ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Zone d'Activités Économique sur le territoire Wilwisheim à l'entreprise **M2i - Meyer Ingénierie d'Infrastructures** ayant son siège 24 rue des Chasseurs 67170 Wingersheim les Quatre Bans.
- **APPROUVE** la rémunération de la maîtrise d'œuvre de base fixée à **3,85 %**, soit 26 950 € HT sur le montant des travaux.
- **APPROUVE** la rémunération complémentaire pour la réalisation des dossiers règlementaires le cas échéant :
 - Permis d'Aménager : 4 050 € HT
 - Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement : 5 250 € HT
 - Demande d'examen au cas par cas : 2 025 € HT**Soit un total de 11 325 € HT**

- **RETIENT**, le cas échéant, les deux tranches optionnelles suivantes :
- TO 1 : Étude d'impact : 9 750 € HT
 - TO 2 : Étude de compensation zone humides : 2 500 € HT
- Soit un total de 12 250 € HT**
- **FIXE** ainsi le montant global du marché de maîtrise d'œuvre à **50 525 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer
- Le marché de maîtrise d'œuvre,
 - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
 - Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.
- **SOLLICITE** toute aide financière en ce domaine.

34 votes pour
1 vote contre (Raphaël ADAM)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**

Le Président





DCC 529/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

7 - Finances Locales

7.1 - Décisions budgétaires

Décision Modificative n° 1-2019 pour renommer le Budget annexe nommé actuellement « Zone d'Activités Ouest Hochfelden »

En décembre dernier, et sur proposition du Trésorier, nous avons créé un budget annexe « Zone d'Activités Ouest Hochfelden ». Force est cependant de constater, que le projet de ZAE de Hochfelden, piloté par la SERS, ne rentre pas dans le champ d'application d'un budget annexe, les dépenses sont imputées au Budget Principal - Service Économie.

Par contre, les autres Zones d'Activités prévues (Wilwisheim - promesse de vente signée et Mittelhausen - 80 % des terrains acquis par EPFL) non confiées à des mandataires, entrent dans le champ d'application d'un budget annexe.

Il y a donc lieu de modifier cette dénomination et de procéder à des inscriptions budgétaires au Service Économie du Budget principal.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 20 décembre 2018 approuvant la création d'un budget annexe « Zone d'Activités Ouest Hochfelden » ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de renommer le budget annexe Zone d'Activités Ouest Hochfelden, « **Zones d'Activités** ».
- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 101 (Zone d'Activité du Canal)

Article 238 - Avances versées sur commandes d'immo.corporelles : 179 700 €
Article 2128 - Autres agencements et aménagement de terrains : 199 700 €

Opération 107 (Enfance et Jeunesse)

Article 2145 - Construction sur sol d'autrui : - 199 700 €

Recettes d'investissements :

Article 238 - Avances versées sur commandes d'immob.corporelles : 179 700 €

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**

Le Président





DCC 530/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

7 - Finances Locales

7.1 - Décisions budgétaires

Décision Modificative n° 2-2019 : intégration du Hall de Tennis sur un terrain de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

La construction du Hall de tennis s'est faite sur sol d'autrui (Ville de Hochfelden) et imputée à un compte budgétaire spécial. À la clôture du chantier, l'emprise du bâtiment a été cédée par la Ville à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à l'euro symbolique.

Il y a donc lieu d'effectuer des régularisations comptables internes mandées par le Trésorier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Service 03 Sport culture et loisirs

Dépenses investissement :

Article 2138/041 - Autres constructions + 1 184 310 €

Recettes investissement :

Article 2148/041 - Construction sur sol d'autrui + 1 184 310 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20190517-DCC530-05-2019-
DE
Date de télétransmission : 17/05/2019
Date de réception préfecture : 17/05/2019



Le Président



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 531/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

7 - Finances Locales

7.10 - Divers

Participation financière pour la mise en place de conteneurs à verres enterrés

Certaines Communes ont sollicité la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la mise en place de conteneurs enterrés pour le verre afin de réduire la nuisance sonore et éviter les dépôts sauvages aux abords des conteneurs.

Depuis 2011, le SMITOM de Haguenau-Saverne participe forfaitairement à hauteur de 50 % du montant de la facture réglée pour le matériel fourni posé, y compris fouilles, semelle de propreté et réfections, participation plafonnée à 5 000 € par conteneur.

Suite à la réunion de la Commission Environnement réunie le 21 mars 2019, il est proposé que la Communauté de Communes participe forfaitairement à la mise en place de conteneur à verres enterrés ou semi-enterrés.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du SMITOM Secteur Haguenau / Saverne en date du 30 septembre 2010 ;

VU la réunion de la Commission Environnement réunie le 21 mars 2019 ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de participer forfaitairement à la mise en place de conteneurs à verres enterrés ou semi-enterrés, à hauteur de **50 % du solde de la facture, après déduction de la participation du SMITOM**, pour le matériel fourni posé, y compris fouilles, semelle de propreté et réfections, participation **plafonnée à 5 000 € par conteneur**.
- **PRÉCISE** que la participation de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn se fera sur le budget Ordures Ménagères.

- **PRÉCISE** que la Commune reste Maître d'Ouvrage.
- **DÉCIDE** la mise en place du soutien à partir du 1^{er} juin 2019.
- **CHARGE** le Président à signer les actes à intervenir.

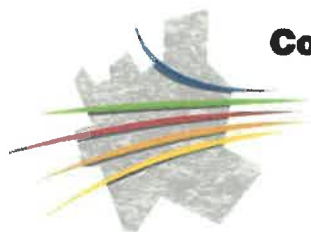
34 votes pour
1 abstention (Francy JACOB)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 532/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

7 - Finances Locales

7.10 - Divers

Fixation des tarifs périscolaires 2019-2020

Le président informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a réduit considérablement sa contribution à l'exploitation des périscolaires mis en service en septembre 2018. C'est ainsi que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn note une perte sèche annuelle de 80 000 € pour l'exploitation du périscolaire du SIVU Sud à Wingersheim les Quatre Bans.

La Communauté de Communes est donc appelée à se prononcer sur une augmentation des tarifs à due concurrence pour les usagers, lisser cette augmentation sur une ou plusieurs années ou de faire porter partiellement cette charge supplémentaire par les impôts ménages.

Les Services de la Communauté de Communes ont donc procédé à une comparaison des tarifs appliqués dans d'autres structures voisines et ont dressé un tableau comparatif afin que les Élus puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

Le Conseil Communautaire,

- **REGRETTE** le désengagement de l'État à travers la CAF sur l'exploitation de nouveaux périscolaires.

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs périscolaires à compter de la rentrée 2019-2020 comme suit :

<u>Bases mensuelles</u>	<u>4J / SEM</u>		<u>3J / SEM</u>		<u>2 J / SEM</u>		<u>1 J / SEM</u>	
	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi
Midi seul	121,20	157,60	90,90	118,20	66,70	86,70	34,80	45,30
Soir seul (fin de l'école - 18h30)	54,30	70,60	40,70	53,00	29,90	38,80	15,60	20,30
Midi + Soir	166,70	216,70	125,00	162,50	91,70	119,20	47,90	62,30
Midi + Soir + Mercredis	207,80	270,10						
<u>Matins</u>	<u>5 jours / semaine</u>				<u>4 jours / semaine</u>			
	mini		maxi		mini		maxi	
Matins	50,60		65,80		40,50		52,70	
<u>Mercredis récréatifs</u>	mini				maxi			
1/2 journée avec repas (matin ou après midi)	41,60				54,10			
Journée complète	52,00				67,60			
<u>Accueil ponctuel</u>	mini				maxi			
Accueil du matin	3,50				4,60			
1/2 journée sans repas (matin ou après midi)	8,60				11,20			
1/2 journée avec repas (matin ou après midi)	15,00				19,50			
Mercredi journée complète	18,80				24,40			
Midi seul (à l'unité)	11,10				14,40			
Soir seul (à l'unité)	5,00				6,50			
Midi + soir (à l'unité)	15,30				19,90			
<u>Vacances scolaires</u>	mini				maxi			
Semaine de 4 jours (8h-18h) si jour férié	59,20				77,00			
Semaine de 5 jours (8h-18h)	74,00				96,20			

➤ **PRÉCISE** ainsi que le désengagement de la CAF est supporté pleinement par les usagers.

30 voix pour

4 voix pour une répartition sur deux ans

(Alain HURSTEL, Marcel KLEIN, Laurence VOLLMAR, Pascal WICKER)

1 abstention (Xavier ULRICH)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

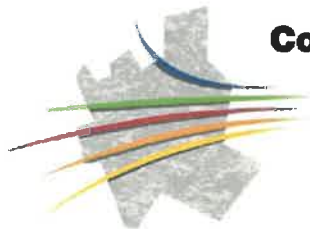
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20190514-DCC532-05-2019-
DE
Date de télétransmission : 17/05/2019
Date de réception préfecture : 17/05/2019



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 533/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

4. Fonction publique

4.1 - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé Principal 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non-complet

Mme Caroline FALLETI est actuellement agent contractuel affecté à l'école maternelle de Schwindrathheim comme ATSEM. L'intéressée a réussi son concours d'Agent Territorial Spécialisé Principal 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles qu'elle va perdre si elle n'est pas recrutée dans une Collectivité dans un délai de deux ans.

Il est donc proposé de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé Principal 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non-complet 21,5/35^{ème} à compter du 14 mai 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE CRÉER**, à compter du 14 mai 2019, un poste d'Agent Territorial Spécialisé Principal 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non-complet à raison de 21,5/35^{ème}.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**



Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20190514-DCC533-05-2019-
DE
Date de télétransmission : 17/05/2019
Date de réception préfecture : 17/05/2019



DCC 534/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

5 - Institutions et vie politique

5.5 - Délégations de signature

Avenant n° 3 au Contrat de Ruralité du Pays de Saverne, Plaine et Plateau, élargi aux Communautés de Communes du Kochersberg-Ackerland et du Pays de la Zorn

Le Conseil Communautaire,

VU la décision du Comité Interministériel aux Ruralités du 20 mai 2016 relative à la mise en place de Contrats de Ruralité ;

VU le Contrat de Ruralité pour le territoire du Pays de Saverne, Plaine et Plateau élargi à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn signé le 13 mars 2017 ;

VU les projets d'investissement retenus dans ce Contrat sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2017 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat de Ruralité et en date du 26 avril 2019 approuvant l'avenant n° 2 ;

VU le programme opérationnel 2019 pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'avenant n° 3** au Contrat de Ruralité pour le territoire du Pays de Saverne, Plaine et Plateau élargi à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, dont le programme opérationnel 2019 pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn se résume comme suit :

Thème Revitalisation des bourgs centres :

- Hochfelden : Réaménagement de la place du Général Koenig et des rues connexes
Budget : 1 825 972 €

Thème Transition énergétique :

- Wingersheim les Quatre Bans : Installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre de la construction de l'atelier municipal
Budget : 140 000 €

Thème mobilités :

- Schwindratzheim : Projet d'aménagement de la rue du Général Leclerc RD 421 (ouest)
Budget : 250 000 €

➤ **AUTORISE** le Président à signer **l'avenant n° 3** au Contrat de Ruralité.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

20 MAI 2019

Le Président



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-Luc", written over a large, stylized blue scribble.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 535/05/2019

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

5 - Institutions et vie politique

5.7 - Intercommunalité

Création d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) entre la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'une démarche de coopération a été initiée avec la Communauté de Communes du Kochersberg, l'objectif étant de mutualiser des moyens et des ressources dans des domaines de compétence ou cela sera pertinent pour les deux territoires.

Les PETR sont des établissements publics constitués après accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre et sont soumis aux règles applicables aux Syndicats Mixtes prévus à l'article L.5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Président présente les modalités de création, de constitution et de fonctionnement du PETR. Le PETR est notamment composé d'un organe délibérant, le Conseil Syndical, d'une Conférence des Maires et d'un Conseil de Développement Territorial qui réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR.

Le Président présente également le projet de statuts du PETR, qui détermine les modalités de fonctionnement du Syndicat. Ainsi, le PETR sera dénommé « AKochZorn ». Le Conseil Syndical sera composé de 26 membres, soit 13 membres par EPCI.

Le projet de statuts précise également les domaines d'intervention pour lesquelles la coopération entre nos deux intercommunalités dans le cadre du PETR pourra s'avérer pertinente :

- Recenser l'offre, rencontrer et coordonner les acteurs, définir une politique de promotion et d'animation concertée afin d'envisager un développement touristique intercommunautaire ;
- Définir une politique d'animation intercommunautaire en faveur de la jeunesse ;
- Coordonner l'action des CISPd des deux communautés de communes membres du PETR ;

- La mise en œuvre, dans les conditions précisées dans le projet de territoire, pour le compte de ses EPCI à fiscalité propre membres ainsi que pour les EPCI partenaires qui en décideront, des actions notamment en matière d'aménagement de l'espace, de déplacements, de développement économique, d'environnement et toute autre question d'intérêt intercommunautaire.

Un projet de territoire sera élaboré dans l'année qui suit la création du PETR qui définit l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, touristique, culturel et social.

Le projet de territoire est mis en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale conclue entre le PETR et les EPCI membres qui fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation, ainsi que les conditions dans lesquelles les services des EPCI sont mis à disposition du PETR.

Comme pour tout projet de création d'un Syndicat Mixte, le Préfet consulte la Commission Départementale de Coopération Intercommunale après délibérations concordantes des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre intéressés.

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), notamment l'article 79 portant création des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) en la forme d'un Syndicat Mixte fermé ;

VU les articles L.5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de statuts joint à la présente délibération ;

VU la délibération de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland en date du 4 avril 2019 ;

La présente délibération abroge toute délibération prise au préalable sur le même thème.

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE de demander** la création d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural ente la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, dénommé « AKochZorn ».
- **APPROUVE** le projet de statuts tel que présenté.
- **ADHÈRE** au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural dénommé « AKochZorn ».
- **DÉCIDE** d'adresser au Préfet une demande d'arrêté portant création du PETR après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 536/05/2019B

**ANNULE ET REMPLACE
DCC 536/05/2019 ENVOYÉE
LE 17/05/2019**

Date de la convocation vendredi 3 mai 2019

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 14 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 40 - En fonction : 40 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, HENTZ Jean, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 03

LITT Claude (à SCHWEITZER Gérard), SCHNELL-KARCHER Aurore (à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (à GOEHRY Mireille)

Absents ou excusés 05

BECK Georges, DRULANG Adrien, ROLAND Carine, HATT René, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. PFISTER Georges, Maire de Hochfelden

5 - Institutions et vie politique

5.7 - Intercommunalité

Réalisation d'une étude de faisabilité co-partagée avec la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour la création d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire du Pays de la Zorn / Kochersberg-Ackerland

Relocaliser l'activité à travers le télétravail est une des préoccupations majeurs tant des Élus, des partenaires locaux que des citoyens. En outre, la prise en compte des contraintes environnementales telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'évolution des textes législatifs associés, tendent à appuyer l'idée de rapprocher lieu de vie et lieu de travail.

Il y a là un véritable enjeu environnemental de limiter les déplacements en relocalisant l'activité sur le territoire ou à défaut en proposant des espaces de travail à destination des télétravailleurs, des indépendants et/ou des acteurs associatifs. Outre l'aspect environnemental, l'implantation de « tiers-lieux » apporte de véritables solutions au développement économique des territoires ruraux et périurbain.

Il est donc proposé de réaliser une étude de faisabilité sur l'opportunité de créer une plateforme télétravail sur notre territoire et de nous joindre à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland qui lance les mêmes études sur son territoire et bénéficier d'une commande groupée.

Cette étude consiste à :

Phase 1 : Pré-cadrage du projet et analyse de l'offre (réunions de lancement, recensement, cartographie).

Phase 2 : Analyse de la demande (gestion d'une enquête, analyses territoriale, du potentiel d'utilisateurs, de la dynamique entrepreneuriale).

Phase 3 : Analyse des capacités du territoire à accueillir et animer des tiers-lieux.

Phase 4 : Étude d'implantation et d'aménagement (faisabilité du projet, condition de mise en œuvre du projet).

Et dont le montant s'élève à 11 900 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de lancer une étude de faisabilité co-partagée avec la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour la création d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire du Pays de la Zorn / Kochersberg-Ackerland.
- **DÉSIGNE** la société **Relais d'Entreprises sise 10 rue de la Tour de guet 31310 RIEUX** pour la réalisation de cette étude pour un montant de **11 900 € HT**.
- **SOLLICITE** une aide au Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre des Contrats Départementaux, au titre du **Fonds d'innovation territoriale**.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **20 MAI 2019**

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Schmitt", written over a horizontal line.